

À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ce document est la transcription révisée et chapitrée d'une vidéo du MOOC UVED « A la découverte des métiers de la transition écologique, créatrice d'emploi ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Les métiers du droit : juriste en droit de l'environnement

Antoine Gatet, juriste en droit de l'environnement à France Nature Environnement

En quoi consiste votre métier ?

Je suis juriste en droit de l'environnement et de l'urbanisme. Je vais vous parler du métier de juriste dans les associations de protection de l'environnement. Notre rôle va être d'accompagner l'association dans la mise en œuvre et l'application du droit de l'environnement. C'est-à-dire à la fois la protection des espèces, la protection des espaces, la lutte contre les pollutions et les nuisances. Concrètement, on va faire évidemment du contentieux puisque quand on parle de juridique, on parle de tribunaux, on parle d'actions devant les tribunaux, donc on va effectivement représenter l'association. Je représente l'association devant les tribunaux administratifs, devant les tribunaux judiciaires, dans les procédures pénales. Mais le métier de juriste n'est pas que le contentieux, ce n'est même pas d'abord le contentieux, c'est aussi un travail de tous les jours avec les bénévoles pour les accompagner dans la mise en œuvre des stratégies de l'association, pour les accompagner en matière de formation, par exemple. On fait beaucoup de formations, de conférences pour pouvoir expliquer le droit de l'environnement, expliquer les enjeux du droit de l'environnement.

Quelles sont vos conditions de travail ?

Le métier de juriste environnement, c'est un métier qui est très diversifié puisqu'à la fois, on va évidemment avoir du travail de bureau, du travail de réflexion, de rédaction. C'est très intéressant intellectuellement, il faut se mettre à jour en permanence, il faut suivre l'actualité politique, l'actualité juridique. C'est aussi un travail de terrain puisqu'on accompagne les bénévoles sur le terrain pour constater les dossiers, pour essayer de qualifier juridiquement des situations, pour voir quelles réponses on va y apporter. C'est un métier qui est très en lien avec les autres, qui est très en lien avec tous les acteurs de l'environnement. Ça va du procureur de la République aux juges, aux services de police jusqu'aux citoyens, aux paysans locaux avec qui on travaille bien, en passant par les collectivités territoriales, les pêcheurs. C'est un vrai travail humain.

Quelles sont les compétences nécessaires ?

Les compétences sollicitées pour faire ce métier de juriste en droit de l'environnement, c'est des compétences juridiques puisqu'on est d'abord un juriste. Il faut avoir des compétences en droit de l'environnement, mais plus généralement en droit public, en droit privé, en droit pénal. Quand on fait du droit de l'environnement, on fait aussi du droit de l'urbanisme, du droit forestier, du droit de la santé, du droit rural. Il faut aussi avoir des compétences en matière de rédaction et des compétences humaines puisqu'il faut aller discuter sur des dossiers qui peuvent être des dossiers assez tendus avec des acteurs ou des prises de position un peu antagonistes. C'est un travail passionnant puisque ça va chercher justement ces compétences un peu diversifiées.

Quelle formation avez-vous suivie ? Que conseillez-vous à celles et ceux qui voudraient se former à ce métier ?

Pour être juriste en droit de l'environnement, il y a une porte principale qui est la faculté de droit et des masters spécialisés en droit de l'environnement et en droit de l'urbanisme. Ça veut dire qu'il faut d'abord faire des études de droit, il faut d'abord avoir une licence générale en droit pour, après, se spécialiser, en master, en général, master 1, master 2 — c'est Bac+4, Bac+5 —, en droit de l'environnement.

Qu'est-ce qui fait l'intérêt de votre travail ?

Juriste en droit de l'environnement, c'est un métier qui a beaucoup de sens. On travaille quand même pour une cause, on travaille pour la défense de l'environnement. C'est un métier qui est militant et on assume totalement le fait d'être clairement militant. On milite pour la défense de l'intérêt général et la défense de l'environnement. C'est un métier qui a de l'avenir malheureusement puisque la destruction de l'environnement a de l'avenir aussi,

donc il faut être là pour pouvoir accompagner tous les acteurs qui veulent changer un petit peu le monde. C'est un métier qui est difficile parce qu'entre les discours et les actes, il faut se battre pour que la protection de l'environnement devienne une réalité. On sera mobilisés, nous les juristes, notamment les juristes associatifs, pour cette cause-là.